



ARRETE DU MAIRE N° 2026-306

Pôle : sécurité

Portant interdiction temporaire d'accès sur une partie de la anse du grand Rouveau

Nomenclature ACTES : 6.1

Le Maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 et suivants,

VU le Code de l'environnement,

VU les risques constatés sur le secteur de la anse du grand Rouveau,

VU la demande formulée par Madame BATTISTINI, directrice Pôle Aménagement du Territoire – Environnement – Cadre de vie de la ville de Sausset-les-Pins,

CONSIDERANT l'affaissement de la dalle en béton constaté sur une partie de la plage,
CONSIDERANT la présence de ferraille en saillie, rendues peu visibles du fait de leur recouvrement par l'herbier de posidonie,

CONSIDERANT que ces désordres présentent un danger potentiel pour les usagers,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la sécurisation des lieux avant toute réouverture au public,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'attente de ces travaux, d'interdire temporairement l'accès au public afin d'assurer la sécurité des personnes,

ARRETE

Article 1 : L'accès du public à la partie de plage concernée est strictement interdit à toute personne, à compter du 23 juin 2026 et ce jusqu'à nouvel ordre, en raison de l'affaissement de la dalle en béton et de la présence de ferrailles en saillie présentant un risque pour les usagers.

Article 2 : Cette prescription sera matérialisée par la pose d'une signalisation et d'un balisage mis en place.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1 prendront effet immédiatement compte tenu de la situation d'urgence et cesseront de s'appliquer dès que le secteur sera à nouveau accessible.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services, Monsieur le directeur de la police municipale, Monsieur le directeur du pôle technique, Madame la Directrice du pôle aménagement du territoire ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 23 juin 2026


Le Maire,
Maxime MARCHAND